

*Peine capitale*

Si c'est la façon de procéder aux exécutions qui nous empêche d'aboutir à un consensus sur le maintien de la peine capitale, si certains sont en faveur de l'abolition parce qu'ils estiment la pendaison cruelle et barbare, examinons alors les moyens d'appliquer la peine de mort. Si c'est le mode d'application de la peine de mort, et non la peine elle-même, qui empêche certains députés de voter pour son maintien, alors il nous faut absolument trouver une méthode qui soit plus humaine, plus acceptable pour les abolitionnistes. Je ne soutiens pas que, dans son débat sur la peine de mort, la Chambre ne peut et ne doit retenir qu'une seule méthode d'exécution: la pendaison. Par exemple, dans leurs réponses à un récent sondage d'opinion publié par l'association des corps de police du Grand Toronto, des milliers de personnes proposaient la chaise électrique, la chambre à gas, l'administration de drogues et bien d'autres moyens. Cette objection de la pendaison n'est donc pas une excuse pour refuser de voter le maintien de la peine de mort.

J'ai l'esprit ouvert quant au mode d'application de la peine, mais sur la peine elle-même, mon opinion est arrêtée. En toute conscience, je ne peux pas voter pour sauver la vie d'une personne qui, délibérément, de façon calculée, commet un meurtre, puis s'en remet à la merci du tribunal, à la merci de la société qu'elle méprise. Ces individus méprisent nos lois, notre mode de vie, et nos efforts pour maintenir l'ordre, la paix et la sécurité de notre population. Puis, une fois pris et reconnus coupables d'avoir commis un crime brutal et vicieux, ils attendent de notre part plus de considération et de compassion qu'ils n'en ont eu pour leurs victimes.

La triste vérité, c'est qu'on a beaucoup plus de considération pour le criminel que pour la victime et je ne trouve pas que ce soit une attitude normale de la part des dirigeants dans notre système politique et judiciaire. Nous avons entendu à la Chambre toutes sortes d'arguments pour épargner la vie des meurtriers, nous avons entendu des députés dire que les longues sentences d'emprisonnement sont inhumaines et que nous devons, avant tout, chercher à réadapter les criminels. Je rejette ces arguments, monsieur l'Orateur, je les rejette vigoureusement parce qu'une personne qui s'est abaissée jusqu'à commettre un meurtre de façon préméditée ne devrait jamais être autorisée à réintégrer la société—une société qu'il a rejetée en commettant le pire de tous les crimes—une société dont il profiterait encore une fois si on lui donnait une seconde chance comme les statistiques l'ont prouvé sans équivoque possible.

Il ne fait aucun doute que de grands crimes sont commis dans notre société, des meurtres prémédités et des crimes de trahison. Dans ces cas-là, le verdict de culpabilité doit entraîner la peine de mort. Lorsqu'il est prouvé qu'un crime a été commis mais non prémédité, il faudrait infliger une longue peine d'emprisonnement et que cette peine soit purgée intégralement.

Nous avons été trop indulgents pour les criminels comme nous l'avons été pour d'autres problèmes de notre société, monsieur l'Orateur, et voilà que nous commençons à en payer le prix. Quelqu'un a dit que le cabinet a abusé du privilège de clémence et doit maintenant en porter les conséquences. J'en suis convaincu. Le peuple canadien considère que c'est le cabinet qui est responsable du taux élevé de criminalité. Dans sa sagesse, le peuple considère

que le gouvernement est responsable si l'ordre public laisse à désirer, et le gouvernement ne peut plus faire retomber la faute sur les tribunaux ou sur la Commission des libérations conditionnelles. Je crois qu'il y aura un assez grand nombre de députés libéraux qui auront le courage de leur conviction au moment du vote.

Il est assez difficile d'accepter la proposition du gouvernement qui veut remplacer la peine de mort par une longue peine d'emprisonnement. Nous avons vu le gouvernement élargir des criminels condamnés, des délinquants dangereux après un emprisonnement ridiculement court. Comme je l'ai dit tantôt, un bon nombre de ceux-ci ont commis d'autres méfaits et même des meurtres. Nous ne croyons pas que le gouvernement va laisser en prison les délinquants dangereux. Puisque le gouvernement a commué toutes les peines de mort imposées par les tribunaux depuis l'adoption de la loi actuelle, enfreignant ainsi une mesure qu'il avait lui-même proposée, et s'il continue à relâcher des criminels pendant un jour ou une fin de semaine pour leur permettre de commettre de nouveaux crimes, comment pouvons-nous avoir confiance dans ces nouvelles propositions?

Je dois conclure en disant que c'est le gouvernement lui-même qui, par son attitude et ses propres gestes à l'égard des criminels au Canada, a prouvé de la manière la plus évidente qu'il n'y a pas de solution de rechange à la peine de mort. Il faut rétablir la peine de mort, et il faut qu'elle soit appliquée sans exception à moins qu'il y ait des circonstances atténuantes comme la recommandation de clémence par un juge ou un jury. C'est le gouvernement actuel qui a le mieux prouvé la nécessité de la peine de mort en refusant de respecter le mandat que lui avait confié le Parlement, et en n'assurant pas une protection adéquate à la vie et à la propriété de tous les Canadiens.

● (2020)

Cette question fait tous les jours apparaître les failles dans les rangs libéraux, et le solliciteur général et le ministre de la Justice doivent certes maintenant savoir que leurs politiques ou semblants de politiques concernant la criminalité et les criminels ne trouvent pas plus d'appui chez les libéraux que chez les autres partis. Il est temps que les deux ministres cèdent leurs places à des ministres qui observeront et respecteront leurs serments d'office face à cette question de la peine capitale.

Il est temps de s'attaquer à la violence criminelle au Canada de façon directe, sérieuse et réaliste, plutôt que par le truchement de cet artifice. C'est l'artifice par lequel le gouvernement a d'abord présenté un bill-appât. Je veux parler, bien sûr, du bill C-83, la première partie du prétendu programme d'ordre et de sécurité qui était censé justifier ce bill et l'abolition de la peine capitale. Toutefois, je ne crois pas que les résultats soient ceux qu'on avait escomptés. L'écran de fumée érigé par ces deux ministres dans le seul but de réduire ou même d'éliminer toute opposition à leurs buts égoïstes a soudainement, à leur surprise, été percé par des députés de tous les partis. Je souhaite certes pour ma part que cet écran de fumée tombe entièrement et que, en votant selon les désirs de la majorité des Canadiens, le Parlement regagne une partie de la dignité et du prestige qu'il a perdus depuis un certain nombre d'années.